



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Tél : 05 55 53 30 90

Email : mairie.breuilaufa@wanadoo.fr

L'an deux mille vingt-cinq, le **09 juillet**, à 19h00 le Conseil Municipal de Breuilaufa s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck MAITRE, Maire.

Le Conseil Municipal a été convoqué le : 27 juin 2025.

Etaient présents : Messieurs Franck MAITRE, Daniel HEUDES, Yves DUPUY, Michel LEBRAUD, Benoît GRAVELAT et Joseph MOUSSET ainsi que Mesdames Marie THOURY, Sonia BARBONNAIS et Christine GOURINAT-MICHELET.

Absente excusée : Aimée BEAUBELICOUX donnant pouvoir à Daniel HEUDES.

Mme Sonia BARBONNAIS a été élue secrétaire.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 09 avril 2025.

2025 – 19 DEPLACEMENT DU CHEMIN RURAL DIT « DE L'ANTENNE »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération n° 2024-33 du 22 octobre 2024 ainsi que la délibération n° 2024-43 du 27 novembre 2024, qui concernent le déplacement du chemin rural connu sous le nom de « l'antenne » à la suite d'une demande de la commune et de la SCI DE MONVALIER.

L'échange respecte, pour le chemin créé la qualité environnementale, notamment au regard de la biodiversité, du chemin remplacé. L'échange réalisé garantit la continuité du chemin rural. Le terrain cédé à la commune est incorporé de plein droit dans son réseau des chemins ruraux.

L'information du public a eu lieu par la mise à disposition prévue par la loi, en mairie pendant une durée de 1 mois du 23 mai au 22 juin 2025 et n'a suscité aucun commentaire.

Adopté à l'unanimité.

2025-20 CESSION DE LA PORTION DE CHEMIN DONNANT SUR LE CHEMIN DE LA FONTAINE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la délibération 2025-10 prise lors de la séance du 19 février 2025 doit être complétée. En effet, le contrôle de la légalité a fait remarquer qu'il conviendrait de mentionner les informations du dossier initial compte tenu de son ancienneté.

La propriété de Monsieur COTTET a été acquise par Monsieur LATMI L. et Madame VERGNOLE NOIZAT et celle de Monsieur BLANCHARD par Monsieur LATMI A.. Les nouveaux acquéreurs des deux propriétés ont manifesté leur volonté de poursuivre cette cession.

Monsieur LATMI L. et Madame VERGNOLE NOIZAT souhaitent acquérir une portion d'environ 143 m² et Monsieur LATMI A. souhaite acquérir les 336 m² restants.

L'enquête publique qui avait eu lieu du 25 novembre 2013 au 10 décembre 2013, n'avait suscité aucun commentaire de la part du public.

Le Maire propose à l'assemblée de poursuivre les démarches déjà en cours aux conditions fixées précédemment : soit le prix du m² à 0,10 € et les frais de notaire et de géomètre à la charge des acquéreurs.

Adopté à l'unanimité.

Motion d'urgence du Conseil départemental de la Haute-Vienne sur l'étranglement financier des CIDFF.

Le Conseil municipal, tout comme le Conseil départemental **considérant** la mission déterminante des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) pour accompagner l'accès aux droits des femmes et des familles ;

Soulignant l'importance cruciale de lutter contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales ;

Réaffirmant la nécessité de redoubler d'effort face aux féminicides ;

Insistant sur le fait que les 2 300 CIDFF sont depuis 50 ans des acteurs associatifs essentiels sur les territoires, notamment ruraux ;

Dénonce-le non-versement de la compensation des primes Ségur, attendues et méritées par les personnels et décidée en juin 2024 ; une non compensation qui dégrade de manière irrémédiable la situation financière des CIDFF qui n'ont plus de trésorerie pour fonctionner ;

Regrette que vingt-cinq d'entre eux aient déjà été fermés et que la plupart réduisent leurs horaires d'ouverture et les temps de permanence, notamment en Haute-Vienne ;

Considère que l'étranglement financier qu'ils connaissent aujourd'hui est incompréhensible alors qu'ils ont été impulsés par l'Etat et que le nombre de femmes pris en charge par les CIDFF augmente chaque année ;

Demande à ce que les 7 millions votés en janvier dernier par un amendement au Sénat leur soient versés toutes affaires cessantes ;

Exige que leurs missions soient confortées dans une période où l'on observe une résurgence des stéréotypes de genre chez les jeunes et la persistance des violences faites aux femmes en France et dans le monde.

Adopté à l'unanimité.

Motion d'urgence du Conseil départemental de la Haute-Vienne relative à l'aménagement de la RN 147

Le Conseil municipal, tout comme le Conseil départemental réaffirmant que la RN 147 entre Limoges et Poitiers est un axe routier majeur qui traverse notre territoire ;

Soulignant que cet axe supporte un trafic quotidien important (6 000 véhicules dont 20 % de poids lourds) et que, dans l'attente de la réalisation de travaux d'amélioration, il demeure particulièrement accidentogène (354 accidents entre 2012 et 2021 et un coût de l'insécurité sur 10 ans estimé à 136 millions €) ;

Rappelant que dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2022, le volet mobilités prévoyait l'aménagement d'un tronçon à 2X2 voies, au nord de Limoges, depuis la RN 520 jusqu'à la Pivauderie ;

Insistant sur le fait qu'à l'occasion du CPER 2023-2027, l'accent a été mis sur la priorité accordée à l'avancement des travaux sur la RN 147, route classée en itinéraire d'intérêt national prioritaire ;

Considère l'aménagement de cet axe routier comme étant indispensable pour la desserte des territoires du nord du département et qu'il est bien complémentaire aux travaux en faveur des lignes ferroviaires et non concurrent ;

Rappelle qu'en dehors de toute obligation, le Département a doublé sa participation financière pour la réalisation du tronçon à 2X2 voies au nord de Limoges afin que les travaux sans cesse reportés puissent démarrer rapidement ;

Souligne que les reports ne sont pas le fait des co-financeurs, qui ont déjà budgété cet aménagement mais sont dus notamment à l'interférence avec d'autres projets concurrents tels que celui de l'autoroute concédée qui a fait perdre 5 ans ;

A bien pris connaissance de l'avis émis récemment par le commissaire enquêteur et de ses interrogations auxquelles le préfet va d'ailleurs répondre ;

Rappelle que le respect de la réglementation en matière de préservation de l'environnement s'applique à l'ensemble des projets lancés et que la DREAL y veille tout particulièrement ;

Tient à réaffirmer le caractère d'intérêt général que présente la mise à 2X2 voies de la RN 147 ; il s'agit là d'une question de sécurité des riverains et des utilisateurs de cet axe ;

Exige que l'Etat respecte ses engagements en réalisant dans les meilleurs délais les travaux nécessaires sur la RN 147.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Terrains impasse des Marots

Le bornage est prévu pour les 2 terrains à gauche en direction du local technique. Il faut demander le Certificat d'Urbanisme sur les terrains. A la suite, il sera réalisé le bornage des parcelles.

Local technique

Le déménagement est fini, nous avons arrêté notre location de la grange en mai.

Municipale 2026

Monsieur le Maire a annoncé qu'il se représentait aux élections municipales de 2026. Ensuite un tour de table a été fait pour connaître la position de chaque conseiller.

A 20H00, tous les sujets sont épuisés et la séance levée.

La secrétaire de séance,



Sonia BARBONNAIS

Barbonnaiss

Le Maire,



Franck MAITRE

